

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matriculé : 1657 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : /

Nom & Prénom : CHRAIBI ABDELMALEK

Date de naissance : 16/53

Adresse : 15, Rue caïd Ahmed casa

Tél. : 0661953157 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 25/08/2022

Nom et prénom du malade : CHRABI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ENTROCHEMOTIQUE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casa Le : 10/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : chraibi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/08/2022	Consultation	Gaite	1000	Dr Issam Ghalie Chirurgien ORL Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	 CLINIQUE ZERKIF Montant de la facture D'ORTHOPÉDIE ET TRAumatologie Service Consultation Angle Bds. 9 Avril et Med. Abdou Casablanca
--	------	---

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr Issam GUERRA Médecin Orthopédiste Bououni - Kasbah Le Caire - Egypte	25/08/02	Z02	300/-

AUXILIAIRES MEDICAUX

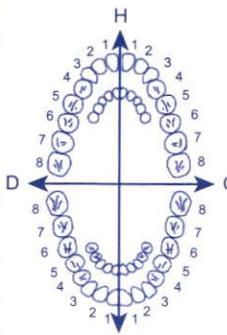
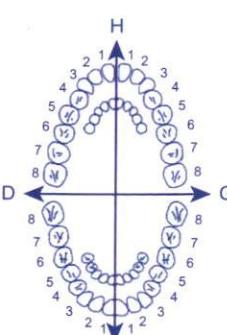
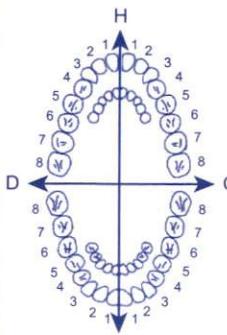
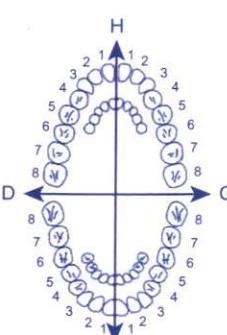
AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
Dr Issam GUEKOURI Chirurgien Orthopédiste Spécialiste en Chirurgie du Main et de l'Avant-bras CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE ET TRAUMATOLOGIE Centre Consultation Dr Guekouri et Med. Abdou	25/08/22	Senelle de proche			300,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient												
					COEFFICIENT DES TRAVAUX											
					MONTANTS DES SOINS											
					DEBUT D'EXECUTION											
					FIN D'EXECUTION											
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE														
		<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td><td style="text-align: center;">25533412</td><td style="text-align: center;">21433552</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">00000000</td><td style="text-align: center;">00000000</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td><td style="text-align: center;">00000000</td><td style="text-align: center;">00000000</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">G</td><td style="text-align: center;">35533411</td><td style="text-align: center;">11433553</td></tr> </table>		H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
G	35533411	11433553														
		<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS											
					DATE DU DEVIS											
					DATE DE L'EXECUTION											

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصيل

CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le :

25/08/2022

Facture n° 6698/22

Enfant CHRAIBI ZINEB

Consultation	Gratuite
Radiographie	300 DH
Traitemenit orthopédique	
Par botte plâtrée	1400 DH
Semelle de marche	300 DH
TOTAL	2000DH

**Arrêtée la présente facture à la somme de
//Deux Mille dirhams //**





مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصل

CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le :

25/08/2022

Enfant CHRAIBI ZINEB

Incidence :

- Calcanéum droit de face+profil

Compte rendu radiologique :

- Absence de lésion osseuse visible

Dr. Isam GUERROUJI
Chirurgien Orthopédiste
Clinique Zerkouni - Casablanca
Angle Bd. Mohamed Abdou et Bd. du 9 Avril, Quartier Palmiers - 20100 CASABLANCA - Tél. : Standard : 05 22 25 33 00
Consultations : 05 22 25 33 66 - Fax : 05 22 99 21 21 - E-mail : direction.cliniquezerktouni@gmail.com - ICE : 001611954000075



مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصيل
CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le :

25/08/12

enfant CHRAÏBI Ziēb

Sénégle de Marche

Un botte en Résine



DEMANDE DE DEROGATION

Code : PM2FR01

Version : 01

Date : 15/06/2022

Je soussigné(e), Chraibi		أنا الموقّع (أسفله)
Nom : Chraibi		الاسم العائلي:
Prénom : ABdelmalek		الاسم الشخصي:
Matricule : 1657		رقم التسجيل:
Dossier : M2100374A6		ملف:
Motif dérogation :		سبب الطلب
<p>Accord d'achat de Semelle je ne savais pas qu'il fallait avoir l'accord préalable d'achat de Semelle Merci d'avance</p>		



<p>Je déclare être informé des dispositions du Règlement Intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARTICLE 23.1 (accord préalable) <p>L'accord préalable de la MUPRAS est demandé pour les cas suivants sous prescription médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les hospitalisations au Maroc ou à l'étranger en clinique, en hôpital, en sanatorium ou préventorium ; • Les séjours en maison de repos ; • Les interventions chirurgicales ; • Les prothèses dentaires et orthodontie maxillo-faciale ; • L'orthopédie ; • La rééducation ; • Les cures thermales ; • La psychiatrie, psychomotricité et orthophonie ; • La procréation ; • Les lentilles optiques ; • Les soins accordés aux handicapés physiques ou mentaux ; • Les actes effectués en série. Il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globaux comportant un ou plusieurs actes échelonnés dans le temps ; • Les actes d'oncologie, Hématologie, chimiothérapie et la pharmacie pour les ALD et ALC (Affection Longue Durée et chronique). La MUPRAS prendra en charge et remboursera les frais occasionnés par ces cas après accord du contrôle médical. <p>• ARTICLE 25 (feuille de soins maladie)</p> <p>Sa validité est fixée à 3 mois, passé ce délai, aucune indemnité ne peut être accordée.</p>	<p>اقر بانتني على علم بأحكام النظام الداخلي وخاصة</p> <p>• المادة 23.1 (طلب الموافقة القبلية)</p> <p>من الواجب على المنخرط طلب الموافقة القبلية بموجب وصف طبي في الحالات التالية:</p> <p>الاستشفاء في المغرب أو خارج المغرب في العيادة، المستشفى أو المرافق الصحية</p> <p>الاستشفاء في المنزل</p> <p>تدخلات الجراحية</p> <p>تركيب وتقويم الاسنان للفكين</p> <p>طب العظام</p> <p>التروييض الطببي</p> <p>العلاج الحراري.</p> <p>علم امراض النطق والامراض النفسية.</p> <p>الانجاب</p> <p>العدمك البصرية.</p> <p>رعاية المعاquin جسديا وعقليا.</p> <p>التدخلات الطبية المتسلسلة بمعنى المتكررة في عدة حচص التي تشمل تدخل او اكثر في إطار وقت محدد.</p> <p>أمراض الأورام، أمراض الدم، الصيدلة والإمراض المزمنة التعاوضية تتولى تسديد التكاليف التي تكتبدتها في هذه الحالات بعد موافقة الرقابة الطبية</p> <p>• المادة 25 (ورقة التوسيع عن المرض)</p> <p>تم تحديد صلاحيتها ب 3 أشهر، وبعد هذه الفترة، لا يمكن منح أي تعويض</p>
--	---

LE : 8 / 9 / 2022 في التاريخ
A : Casablanca في
Signature (lu et approuvé) التوقيع

MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER

Les traitements des données individuelles sont conformes à la loi 09-08 Relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

معالجة البيانات الفردية تتوافق مع القانون 09-08 فيما يتعلق بحماية الأفراد فيما يتعلق بمعاملة البيانات الشخصية.

Bonjour)

Zineb Chraibi était en train de jouer à la
rottinette à la maison. Elle a eu mal à
sa jambe avec des douleurs intenses.
c'était le 17/09/22 le matin.

